CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 24 juin.

Présidence de M. DESCHANEL, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

La Chambre adopte après déclaration d'urgence un projet de loi portant modification du décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mars 1852 concernant la marine marchande.

La discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Toussaint relative à l'amnistie en faveur des soldats des armées de terre et de mer pour faits d'insoumission, de désertion, de rebellion et d'indiscipline est ajournée.

M. TOUSSAINT, de sa place. — Vous refusez de vous associer à une mesure de clémence; espérez que le peuple ne soit pas aussi féroce que vous !

LA BANQUE DE FRANCE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet portant prorogation du privilège de la Banque de France.

On en est toujours aux amendements qui tendent à instituer le crédit agricole. Trois de ces amendements sont repoussés :

1° Celui de M. Codet — autorisant la Banque à escompter les lettres de change agricoles, les bons hypothécaires et autres effets émanant de banques agricoles contrôlées par l'Etat. — Rejeté par 308 voix contre 228;

2° Un amendement de M. Jourdan, — demandant que la Banque escompte le papier agricole à deux signatures quand il sera endossé par une association agricole dont tous les membres sont solvables, — rejeté par 305 voix contre 242 ;

3° Un amendement Lhopiteau, — demandant que la Banque de France assure gratuitement tous les services des établissements de crédit agricole qui seront institués plus tard, — rejeté par 317 voix contre 200.

M. Pelletan développe l'amendement suivant : « La Banque de France pourra être obligée par la loi de mettre à la disposition de la banque du crédit agricole 500 millions. » Il critique le système de M. Méline qui prétend pouvoir faire sortir des milliards d'un fonds de roulement de 40 millions: ces 40 millions représentent 95 centimes par hectare.

M. MÉLINE. — Le gouvernement estime, quoi qu'en dise M. Pelletan, que les 40 millions dont il a parlé ont quelque valeur. Il sait qu'à ces 40 millions il faudra ajouter les deux millions annuels provenant de la redevance de la Banque.

En somme, si on tient compte des sommes que verseront les actionnaires, on s'aperçoit que l'agriculture aura à sa disposition plusieurs centaines de millions.

Avec le système de M. Pelletan, on ne donnerait à l'agriculture que des assignats.

Après une réplique de M. Pelletan, son amendement est repoussé par 345 voix contre 182.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à sept heures. Séance vendredi.

SÉNAT

Séance du jeudi 24 juin 1897

Présidence de M. LOUBET, président

La séance est ouverte à 2 h. 35.

Les mélasses étrangères

M. Macherez, au nom de la commission des sucres, dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux mélasses étrangères.

La suppression des octrois

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur les propositions de loi relatives à la suppression des octrois et à la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques.

M. Buffet déclare que la loi proposée est injuste et inapplicable.

M. Berdoux, rapporteur, réfute brièvement les arguments de M. Buffet.

La discussion générale est close. L'article 3 est adopté ainsi que les articles 4, 5 et 6.

La séance est levée à 5 heures 30.

NOUVELLES DU JOUR

Le 129e anniversaire de la naissance du général Hoche

Versailles, 24 juin. — Ce soir a eu lieu, à l'*Hôtel des Réservoirs*, le banquet organisé en l'honneur du cent vingt-neuvième anniversaire de la naissance du général Hoche.

La ville était décorée de drapeaux tricolores. La statue de Hoche, située sur la place de ce nom, était entourée d'oriflammes, de guirlandes et de lampes vénitiennes. La musique du 1er génie, installée dans le jardin de l'hôtel, a joué ses meilleurs morceaux pendant le banquet.

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, est arrivé à 7 heures 1/2, à la gare des Chantiers, où il a été reçu par le président et les membres du comité républicain, qui ont organisé le banquet.

M. Rambaud s'est rendu en voiture à l'hôtel. Au moment de son arrivée, la musique a joué la *Marseillaise*, écoutée debout par tous les convives. M. Lefèvre, maire de Versailles, présidait le banquet.

M. Lefèvre, au nom de la ville de Versailles, souhaite la bienvenue aux convives et porte la santé du président de la République. M. Rambaud prend ensuite la parole :

« Je considère, dit-il, comme un très grand honneur pour moi d'avoir été appelé à assister au banquet anniversaire de Hoche. Je sais, en effet, que je me trouve à côté de ceux qui, il y a vingt-quatre ans, ont fondé ce banquet au milieu de bons républicains.

» Les rangs des fondateurs de ce banquet se sont éclaircis, mais, en feuilletant leurs noms, on lit l'histoire de la France républicaine. »

Le ministre fait ensuite l'historique du banquet de Hoche depuis sa fondation, en rappelant les noms des hommes qui prirent la parole à ce banquet.

M. Rambaud retrace la vie magnifique de Hoche, « ce héros de la République guerrière, ce grand citoyen. »

Le ministre termine en disant que les républicains d'aujourd'hui sont les soldats descendants de Hoche, ce grand républicain et que, dignes fils d'un tel père, ils doivent marcher sur ses traces. « Je bois, dit-il, à M. Lefèvre, à la ville de Versailles, et à notre religion commune, à la République. »

La clôture de l'instruction dans l'affaire du Panama

Paris, 24 juin. — Pour la première fois depuis le commencement de l'instruction du Panama, dit la *Libre Parole* de demain, M. Le Poittevin a reçu une communication du ministre de la justice : M. Darlan lui a fait demander si l'on pouvait fixer d'une façon approximative la date de la clôture de son instruction.

M. Le Poittevin a répondu qu'à moins d'incidents nouveaux, son instruction serait close le dix-huit juillet prochain, comme il l'avait annoncé.

Un meeting de protestation socialiste à Paris

Paris, 24 juin. — Le parti socialiste avait organisé, ce soir, rue de Lancry, un meeting de protestation contre l'expulsion du député Gérault Richard et l'attitude de M. Brisson. Dans l'ordre du jour voté par cent assistants, il est dit notamment :

« Les citoyens présents flétrissent la conduite du président de la Chambre, qui, sentant lui-même l'odieux de son attitude, a fui la discussion qui lui était offerte, approuvent et engagent le groupe central à lutter énergiquement, contre M. Brisson, député de la circonscription. »

La comtesse de Flandre à Mont-Dore

Clermont-Ferrand, 24 juin. — La comtesse de Flandre, belle-sœur du roi des Belges, est arrivée au Mont-Dore ce matin, pour faire sa cure annuelle.

La comtesse était accompagnée de sa dame d'honneur, la comtesse de Launay et du colonel Burnell, aide-de-camp du comte de Flandre.

Commémoration de batailles en Italie

Brescia, 24 juin. — La commémoration des batailles de Solférino et de San Martino a été imposante.

A Solférino a eu lieu une cérémonie solennelle en l'honneur des vaillants soldats tombés. Des discours ont été prononcés. Enfin a eu lieu la commémoration habituelle, au suaire de San-Martino.

Un épilogue du procès Tausch-Luetzow

Berlin, 24 juin. — La première Chambre du tribunal de Berlin a lancé un mandat d'arrêt contre Schumann dit *Norman Schumann*, homme de lettres, inculpé d'avoir, à plusieurs reprises, commis le délit d'offenses envers le souverain.

Norman Schumann était un des journalistes à la solde de Tausch, chef de la police politique; cité comme *témoin* dans le retentissant procès Tausch-Luetzow, il ne comparut point, ayant jugé prudent de passer la frontière.

Le Conseil supérieur du travail

Paris, 24 juin. — La commission permanente du conseil supérieur du travail, réunie sous la présidence de M. Lourties, sénateur, a continué aujourd'hui l'examen des clauses protectrices du travail à insérer dans les cahiers des charges des travaux publics. La commission a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

« 1° Application des conditions relatives aux salaires et à la durée du travail considérés comme normaux ou courants dans chaque métier dans la ville ou la région dans laquelle s'exécute le travail ;

» 2° Ces conditions de salaire et de durée de travail seront constatées par les administrations intéressées qui devront s'entourer de tous les renseignements nécessaires. »

La commission s'est en outre prononcée pour l'interdiction du marchandage.

Dans sa prochaine séance, elle examinera les propositions de M. Keufer, relatives à l'application du repos hebdomadaire et à la limitation du nombre des étrangers.

Réunion du conseil de cabinet

Paris, 24 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

L'amiral Besnard, ministre de la marine, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec la commission du budget et des déclarations qu'il a faites sur les crédits nécessaires à l'augmentation de la flotte.

M. Cochery, ministre des finances, se rendra aujourd'hui devant la commission pour l'entretenir sur le même sujet.

Le conseil a expédié ensuite les affaires courantes.

Nomination de commissions sénatoriales

Paris, 24 juin. — Le Sénat s'est réuni aujourd'hui, à deux heures, dans ses bureaux, pour la nomination de diverses commissions. Il a nommé notamment une commission chargée d'examiner la proposition de M. Leydet, tendant à la nomination de commissions annuelles du travail et de prévoyance sociale. La majorité de la commission est restée hostile à cette proposition.

Le Sénat a également nommé une commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. F. Martin, sur les caisses de retraites et de secours aux ouvriers de l'industrie.

La législation des prud'hommes

Paris, 24 juin. — On assure qu'un certain nombre de membres de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la législation des *prud'hommes* s'est décidé à profiter de l'incident de Dion pour demander à la Chambre de mettre à son ordre du jour, dès la rentrée d'octobre, la discussion de ce projet.

La dispense de deux frères

On sait que la loi de Montfort, votée en 1896 par la Chambre et le Sénat, dispense de deux ans de service l'homme dont le frère est présent sous les drapeaux « au moment du conseil de revision »

Une disposition de cette loi introduite par le Sénat ajoute : « Pourvu qu'il n'y ait pas plus de trois ans de différence d'âge entre les deux frères ».

Dans la pratique, cette disposition soulève les plus vives protestations. Il arrive, en effet, que deux jeunes gens de la même classe et de la même commune, ayant l'un et l'autre un frère sous les drapeaux, peuvent avoir un sort différent. L'un sera dispensé, l'autre ne le sera pas, uniquement parce que l'un sera né quelques jours avant l'autre au cours de la même année.

Pour faire cesser cette anomalie, M. de Montfort a proposé que la dispense soit accordée au second frère quelle que soit la différence d'âge. Il suffit que les deux frères soient séparés par trois classes de recrutement sans qu'on ait à tenir compte de quelques semaines ou de quelques jours de différence d'âge en plus ou en moins.

La nouvelle proposition de M. de Montfort donnera ainsi satisfaction à tous les intéressés.

Le secret de la confession

Vers la fin de l'année 1894, un prêtre, M. Lutz, fut condamné par le tribunal de Baltimore (Etats-Unis), à dix ans de travaux forcés sous l'inculpation d'avoir abusé de son ministère pour voler à un banquier gravement malade une importante somme d'argent. Les journaux antireligieux firent grand tapage autour de cette affaire.

A l'audience, M. Lutz déclara haut et ferme qu'il était innocent du méfait dont on l'accusait; pour le surplus, *il refusa d'expliquer comment et pourquoi l'argent* qui avait disparu de chez le banquier se trouvait en sa possession. Aujourd'hui, les journaux américains nous apprennent qu'après avoir repris l'instruction de cette affaire sensationnelle, le tribunal vient d'acquitter ce digne prêtre qui avait déjà passé plus de dix ans en prison.

Le président, au milieu des applaudissements de l'auditoire, a déclaré qu'il regrettait profondément cette erreur judiciaire. Voici ce qui a amené la revision de ce procès. Dans les papiers du financier, on a découvert une note expliquant clairement que le défunt avait chargé M. Lutz, qui l'assistait à ses derniers moments, de restituer à une personne désignée, et à laquelle le banquier avait causé un préjudice grave, la somme d'argent qu'on avait trouvée en possession du prêtre. Mais cette restitution tombait sous le secret de la confession, et, dans ces conditions, le ministre du Seigneur ne voulut rien révéler. Il avait compris son devoir.

Espérons que les journaux anti-catholiques mettront le même empressement à enregistrer cet acquittement qu'ils ont mis à parler de la condamnation imméritée.

Les courses à Auteuil

Paris, 24 juin. — Prix de la Cloche : 1er Dialogue, 2e Solférino, 3e Salve. — Prix Basqua : 1er Monaco II, 2e Bareilles, 3e Cabourg. — Prix Saxifrage : 1er Imperator, 2e Niémen, 3e Boulag. — Prix La Veine : 1er Mantoue, 2e Liretta, 3e Rectitude. — Prix d'Apremont : 1er Marine, 2e Soréac. — Prix La Vague : 1er Mlle de Limermont, 2e Neufchâteau, 3e Echaudé.

Un accident sur la Seine. — Un bateau coupé en deux et coulé

Paris, 24 juin. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles s'est produit cet après-midi, à trois heures, sur la Seine.

Un des bateaux-omnibus qui fait le service de Charenton à Auteuil, remontait la Seine chargé de nombreux voyageurs, quand il fut abordé près du pont de l'Hôtel-Ville par un toueur.

Une énorme voie d'eau se déclara instantanément et le bateau de voyageurs, *presque* coupé en deux, se mit à couler. Une panique épouvantable se déclara parmi les voyageurs; mais heureusement passait à ce moment même un autre bateau de la Compagnie qui put recueillir à son bord tous les passagers au moment où disparaissait dans les flots le bateau abordé.

Un palais vendu à l'impératrice Eugénie

Le *Figaro* annonce que l'impératrice d'Autriche a vendu tout récemment son palais de Corfou à l'impératrice Eugénie.

On croit que l'impératrice Eugénie entrera bientôt en possession de ce féerique château dans lequel chaque année l'impératrice d'Autriche allait passer l'hiver.

Un incident à la frontière allemande

Le *Petit Parisien* raconte un incident qui se serait produit aux environs du fort de Frouard, près de la frontière allemande.

Un soldat appartenant à la garnison du fort, ayant remarqué un individu d'allures suspectes qui semblait prendre des notes, s'approcha de lui et lui fit observer qu'il était interdit de stationner dans le voisinage des ouvrages fortifiés.

Le soldat était en tenue de corvée, il n'avait donc pas d'arme, et, l'individu le menaçant d'un revolver, le soldat se retira. Il alla prévenir le commandant du fort, lequel envoya des patrouilles qui fouillèrent tous les environs. La place de Toul, avertie par le commandant, a également fait faire des recherches. On croit que l'individu recherché était en compagnie de deux autres et on pense qu'on leur mettra la main dessus avant qu'ils gagnent la frontière.

L'erreur de la cour d'assises des Vosges

Saint-Dié, 24 juin. — La femme Valdenaire de Granges, acquittée, on le sait, par la cour d'assises d'Epinal, a comparu ce matin devant le tribunal correctionnel pour répondre des coups et des blessures qu'elle avait portés à son fils Paul, âgé de 4 ans, pendant les années 1896-1897 et qui avait déterminé une maladie de plus de vingt jours.

Dans un jugement très rigoureusement motivé, le tribunal l'a condamnée à cinq ans de prison sans déduction de la prison préventive, à deux mille francs d'amende, au maximum de la contrainte par corps et à dix ans d'interdiction de ses droits de famille.

Le président a déclaré que le tribunal regrettait de ne pouvoir la frapper plus sévèrement. Le public, très nombreux, a accueilli cette sentence par des bravos. Me Jean Didier, bâtonnier de l'ordre, avait été désigné d'office pour défendre la prévenue.

Au Congo belge

Bruxelles, 24 juin. — L'Etat du Congo dément formellement la nouvelle publiée par la *Réforme*, suivant laquelle l'expédition Dhanis aurait été entièrement massacrée. On n'a reçu jusqu'ici aucune nouvelle à ce sujet, contrairement à ce qu'annonce la *Réforme*.

Dans son information, la *Réforme* ajoutait : « On nous affirme que de nouveaux massacres auraient eu lieu au Congo. Les 1,500 révoltés, qui faisaient partie de l'expédition Dhanis, poussés par la famine, se seraient divisés en trois bandes et auraient contourné la fameuse forêt de l'Aruwimi pour descendre sur les Falls. Ils auraient, sur leur route, *ravagé et rasé des postes de l'Etat indépendant*. Plusieurs officiers auraient été tués au cours de ces nouveaux massacres.»

De Brazzaville à l'Ubangi

Le capitaine Marchand, qui est à la tête de la mission du Haut-Ubangi et qui avait été gravement éprouvé par le climat, a quitté Brazzaville le 1er mars pour gagner l'Ubangi.

Il s'est mis à la disposition de M. Liotard, commissaire du gouvernement français dans le Haut-Ubangi, afin de poursuivre l'exploration du haut bassin du Chari et pour seconder en même temps l'action de M. Liotard dans les régions ouvertes à l'action française par la Convention franco-congolaise du 14 août 1895.

Mort horrible d'une fillette

Dieppe, 24 juin. — Une fillette de treize ans, la petite Delabarre, dont on a découvert le corps il y a quelques jours, est morte d'une triste façon. Cette enfant pêchait dans les rochers de Pourville, lorsque son pied se trouva si étroitement pris entre deux rochers qu'elle ne put le retirer.

La mer montante engloutit la pauvre petite, dont les angoisses ont dû être terribles.

La morsure des serpents

Paris, 24 juin. — Dans une lettre adressée au *Bulletin de Thérapeutique* le docteur *Corislano d'Utra* de Saint-Paul (Brésil) déclare avoir traité et sauvé cent personnes mordues sur cent en leur administrant deux grammes de calomel dans trente grammes de jus de citron et répétant la dose toutes les deux heures.

Le docteur brésilien va plus loin.

Il signale un moyen préventif pour éviter les morsures de serpent.

Ce moyen consiste à porter sur soi cinq, dix ou vingt grammes de sublimé corrosif dans un petit sachet attaché à un endroit quelconque du corps; nous lui laissons la parole : « Chose admirable. Les serpents s'enfuient à l'approche d'une personne munie de cette substance et s'ils arrivent à mordre la piqûre est inoffensive. »

Le nouveau fusil allemand

Berlin, 24 juin. — Les essais faits avec un nouveau fusil d'infanterie, à Breslau, ont donné les résultats les plus satisfaisants. L'introduction de ce fusil est chose décidée et une grande commande est déjà faite.

La livraison se fera si rapidement qu'un régiment sera pourvu de la nouvelle arme pour les prochaines manœuvres impériales.

La neige dans la Savoie

Albertville, 24 juin. — Une tourmente de neige s'est abattue sur Tignes et n'a pas tardé à couvrir le sol d'une couche de neige de 15 centimètres. La neige n'a pas tardé à fondre, mais elle a amené une baisse de température qui a obligé les habitants à allumer du feu.

Les récoltes sont gravement compromises.

Un terrible accident en Russie. — Six victimes

Tiflis, 24 juin. — Dix-neuf dragons du régiment de Novogorod ont été emportés par la rivière Koura, qui avait été grossie considérablement par les pluies. Quarante-huit heures après, on avait retiré six cadavres qui ont été enterrés le même jour. Le grand-duc Nicolas et le prince Galitzine assistaient aux funérailles.

La paix entre la Turquie et la Grèce

Un télégramme de Constantinople porte que le traité de paix entre la Grèce et la Turquie sera signé samedi.

Trente-six prisonniers espagnols pendus à la Havane

New-York, 24 juin. — Un télégramme de la Havane annonce que le général insurgé Monteigudo a fait pendre *trente-six prisonniers espagnols en justifiant* cet acte épouvantable par la nécessité d'user de représailles envers l'attitude du général Weyler.

Un vapeur en feu

Helsingfors, 24 juin. — Le vapeur côtier *Anni* a été, avant-hier, la proie des flammes dans la traversée d'Helsingfors à Abo, à cinq milles de Kenaes.

Les passagers, au nombre de 140, ont été sauvés à l'exception de six qui ont brûlés. Un certain nombre d'entre eux ont été grièvement blessés.

Cet incendie a été provoqué par la chute d'une lampe à alcool renversée accidentellement.

ENTRE COLLECTIVISTES

Le *Reveil du Nord* d'hier publie un article de M. Delcluze, dont voici la partie principale :

« UN REFUS ! »

» Sous ce titre, le citoyen Delcluze nous adresse, avec prière de l'insérer, la note suivante :

» *Dans son numéro de lundi, le Petit Calaisien écrit* :

« Nous nous en doutions !

« M. Delcluze refuse de nous suivre devant un jury d'honneur.

» Que redoute-t-il donc ? »

» J'ai déjà prévenu M. A. J. N. que j'acceptais volontiers *non pas un* mais DEUX jurys d'honneur : « le Congrès national de » mon parti qui doit avoir lieu prochainement, et le Suffrage » universel. »

« J'accepte volontiers la sentence du prochain Congrès national ou celle du Suffrage universel qui m'a honoré de sa confiance, en première ligne, moi voleur, moi prévaricateur, moi triple bandit !

» J'accepte même les deux et j'offre ceci à M. Naudin :

» — Salembier et moi avons été élus dans la même section, n'est-ce pas? Or, je m'engage à démissionner si Salembier veut en faire autant. La démission de mon ancien ami entraînera des élections nouvelles, puisqu'il est maire ! (Article 79 de la loi du 5 avril 1884).

» *Le suffrage universel jugera*.

» C'est une proposition « honnête » que je vous fais M. Naudin et, sans préjudice, bien entendu, de la décision du Congrès National !

» J'attends la réponse à mon offre vraiment obligeante !

» A. DELCLUZE. »

L'EXCURSION DU COLLÈGE DE ROUBAIX

A MONTMARTRE & A VERSAILLES

Chaque année, à l'occasion de la fête de son vénéré supérieur, M. le chanoine Chabé, le collège de Roubaix organise une grande excursion à laquelle sont conviés les élèves appartenant à cet établissement.

En 1895, on conduisit les jeunes collégiens à Namur et à Dinan, et en 1896, c'était Rouen et son exposition qui recevaient leur visite.

Hier jeudi, Montmartre et Versailles étaient le but du voyage.

Dès quatre heures du matin, la gare de notre ville présente une animation extraordinaire. Les élèves, accompagnés de nombreux parents et d'amis, envahissent la salle des Pas-Perdus.

En attendant l'heure du départ, les jeunes gens, dans de joyeuses conversations, escomptent le plaisir qu'ils espèrent avoir pendant la journée.

Le temps lui aussi semble vouloir se mettre de la partie. Pas un nuage au ciel. Aussi sur toutes les mines voit-on régner la gaîté la plus grande.

Vers quatre heures trois quarts, le train spécial qui doit nous emporter vers Paris vient se ranger devant le quai qui longe les salles d'attente.

A peine a-t-il stoppé que les voyageurs se précipitent sur les portières et prennent place dans les wagons qui leur sont désignés par leurs professeurs. On crie, on s'appelle. Quelques retardataires arrivent tout essoufflés. Enfin, tout le monde est casé. M. le chef de gare donne le coup de sifflet traditionnel et nous voilà partis.

Sans passer par Lille, notre train regagne la ligne de Paris par l'embranchement de Fives.

On jette en passant un triste souvenir à ce fameux Pont-de-la-Deûle qui, l'an dernier, s'étant brisé le jour de l'excursion de Rouen, mit le train spécial en retard de deux heures. Mais voici Douai.

Après un arrêt de quatre minutes dans cette ville, nous reprenons notre route et avec la vitesse des grands express nous gagnons Longueau. *Il est sept heures, l'heure du déjeuner.* Tout le monde se presse au buffet afin de se restaurer. Nous remontons en wagon et une heure après nous débarquons frais et dispos à Paris.

Sans perdre de temps, les uns en voiture, les autres à pied, nous gravissons la butte Montmartre par les rues de Dunkerque, de Steinkerque, de Poyatier.

Une messe commence aussitôt dans la crypte de la basilique, à l'autel Ste-Geneviève, patronne de Paris. A gauche de l'autel se trouve le magnifique drapeau offert par les catholiques roubaisiens.

M. l'abbé Sueur, professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires, officie.

A l'issue de la messe, un prêtre du diocèse d'Arras, M. l'abbé Vasseur, remercie en termes émus le collège de Roubaix d'être venu accomplir un pieux pèlerinage à Montmartre.

Cette allocution a produit sur l'auditoire une profonde impression.

Après ce discours, M. le chanoine Chabé prononce l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

M. Peers, organiste du Collège, a, durant toute la cérémonie, dirigé avec infiniment de talent les divers chants qui ont été exécutés.

Aussitôt la messe terminée, nous descendons vers la gare du Nord où nous prenons le chemin de fer de ceinture qui doit nous conduire au Pont national.

Un bateau loué spécialement pour cette excursion y attend les Roubaisiens. A 11 heures 15, nous partions. Après avoir longé pendant un moment le quai de Bercy *et ses immenses entrepôts, nous nous trouvons bientôt* en face de la cité que nous laissons à gauche. On peut admirer en passant Notre-Dame, le Palais de justice, la Sainte Chapelle, l'Hôtel-de-Ville et plus loin la tour Saint-Jacques.

Au delà du Pont-Neuf on voit à droite le Louvre et l'Institut. Nous arrivons au pont de la Concorde d'où on aperçoit la magnifique place de la Concorde.

Après avoir passé en face de la Tour Eiffel, nous quittons Paris au pont du Point-du-Jour. Le bateau côtoie l'île Saint Germain, puis l'île Séguin et arrive à Saint-Cloud à midi 30.

Il fait en ce moment une chaleur moyenne. Malgré cela, nous gravissons vivement la route qui mène à la gare. Cette route est d'ailleurs très belle, et de la station du chemin de fer, qui est située sur une hauteur, on jouit d'une vue superbe.

Le trajet qui sépare St-Cloud de Versailles est très court. A 1 heure 30, nous sommes à Versailles.

Avant de dîner nous parcourons la ville qui est remplie de souvenirs se rattachant aux règnes de Louis XIV, de Louis XV et Louis XVI. C'est, dit la brochure qui nous a été distribuée, une ville régulière, grandiose, mais froide et solennelle.

Nous nous rendons à l'hôtel de France où un repas copieux est servi. Onne s'attarde pas à table et on va visiter par groupes le château de Versailles.

Malheureusement le temps manque et ce n'est que très superficiellement que les jeunes gens peuvent examiner toutes les beautés que renferme ce palais historique.

Quelques-uns cependant trouvent moyen de s'aventurer jusqu'à Trianon. Mais ce sont là de très rares exceptions. Beaucoup se sont contentés de se promener dans le parc du château où la musique des artilleurs donnait un concert.

Mais voici que l'heure du départ a sonné. *On regagne* la gare de Versailles, où un train de ceinture spécial attend les excursionnistes. Nous suivons jusqu'à Saint-Cloud la même route qu'à l'aller, et nous regagnons Paris-Nord par Saint-Ouen. A 6 heures 27, nous reprenons le train qui nous avait amenés le matin, et à 10 heures 26, nous étions de retour à Roubaix.

En terminant le compte-rendu de cette agréable excursion, que nous avons pu suivre grâce à une délicate attention des organisateurs, il nous reste à féliciter ceux-ci de l'esprit de prévoyance, du tact et du dévouement avec lesquels ils ont dirigé ce charmant voyage.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le cadran de l'Hôtel-de-Ville. — Depuis plusieurs jours, le cadran de l'Hôtel-de-Ville est, le soir, plongé dans une obscurité complète et les personnes qui passent sur la Grande-Place après le coucher du soleil cherchent vainement à y déchiffrer l'heure. Il est à désirer que cet état de choses ne s'éternise pas ; un peu de lumière, s'il vous plait !

Le congrès national du Parti collectiviste. — La section roubaisienne du Parti collectiviste, réunie mercredi soir en assemblée générale, a désigné pour la représenter au congrès national qui se tiendra à Paris, du 11 au 14 juillet, les citoyens W..., membre du Comité exécutif et L. Bailleul, conseiller municipal.

Bureau de Bienfaisance. — On nous adresse la communication suivante :

« M. Desbucquoy a fait verser au Bureau de Bienfaisance 15 fr. 10, produit d'une collecte faite pour les pauvres dans une fête privée. »

Une matinée au « Contre-de-Quarte ». — La société d'escrime *Le Contre-de-Quarte*, de Roubaix, donnera, dimanche matin, à dix heures et demie, une fête intime, à laquelle sont invités les membres d'honneur et les membres honoraires de la Société. Les amateurs, présentés par un sociétaire, y seront admis, même comme tireurs.

On nous prie de rappeler que la réunion mensuelle privée des électeurs anticollectivistes «Les Amis du Trichon », se fera aujourd'hui, vendredi 25 juin, à 8 heures et demie du soir, au local habituel, place Verte, estaminet du Chinois. Questions importantes à régler. Présence indispensable.

La fête militaire du 4 juillet à la piste du Breucq. — C'est un vrai régal sportif que va offrir, de dimanche en huit, le *Club hippique de Roubaix* sur sa coquette et bien comprise piste du Breucq.

Cette fête sera, nous l'avons dit, exclusivement militaire et comprendra des épreuves pour officiers et sous-officiers qui seront d'un très grand intérêt, présentées surtout au milieu du cadre si riant où se trouve la nouvelle piste.

La belle réussite des deux premières réunions données cette année est un sûr garant du succès qu'obtiendra la troisième du 4 juillet.

Rappelons que les engagements sont reçus chez M. E. Ribaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, jusqu'au mercredi 30 juin, à six heures du soir.

La vente de charité dans la paroisse du Très-Saint Rédempteur. — Nous avons annoncé hier qu'une vente de charité aurait lieu dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, dimanche prochain, 27 juin. Les renseignements qui nous parviennent nous permettent de dire qu'elle s'annonce comme devant être très brillante. Nos lecteurs n'oublieront pas que le but de cette œuvre *est de subvenir aux frais si nombreux de l'école libre de* filles et, de plus, d'ériger un ouvroir pour les piqûrières.

Le patronage Saint-Alexandre, rue Bourdaloue, a été mis à la disposition des dames organisatrices, qui n'ont rien négligé pour transformer la vaste salle et la grande cour en un lieu charmant où tous les divertissements seront offerts aux visiteurs et visiteuses.

Bon nombre de jeunes gens d'ailleurs prêteront leur concours à cette fête et les attractions qu'ils préparent ne feront qu'en augmenter le succès.

Les portes du patronage St-Alexandre, rue Bourdaloue, seront ouvertes à deux heures de l'après-midi. L'entrée, fixée à dix centimes, sera permanente jusqu'à huit heures du soir.

L'enterrement des deux victimes du drame de la rue Fourcroy. — Jeudi a eu lieu l'enterrement de Camille Goethals et de sa victime, Mathilde Ghyletinck. Le convoi funèbre est parti de l'Hôtel-Dieu, suivi de quelques personnes.

Un accident de tramway. — Jeudi soir, vers six heures et demie, la voiture de M. Filez-Liagre, négociant en spiritueux à Tourcoing, a été tamponnée par le car électrique dans la rue du Collège, à hauteur de la rue Pellart. Le domestique, qui se trouvait sur le siège, a été projeté sur la chaussée et en a été heureusement quitte pour la peur.

Le véhicule et un tonneau d'alcool ont été fortement endommagés. A la suite de cet accident, le service des tramways a subi un retard de vingt minutes environ.

Et la preuve?

Elle est claire comme deux et deux font quatre ; la voici :

De tous temps les consommateurs, les gourmets, les ménagères, ont été satisfaits, toujours c'est la même qualité, la même fraîcheur et les mêmes propriétés de grande conservation, c'est pourquoi le succès du beurre d'Oostcamp va grandissant toujours. Aucun beurre ne peut lui être comparé. Tout le monde peut en goûter, il se vend frais **2,90** la kilog.

Bien s'adresser au n° 13 de la rue du Bois.

La liste des dépôts succursales figure à la 4e page du « Journal de Roubaix. »

Un noyé près du pont du Sartel. — Jeudi matin, vers sept heures, deux jeunes gens qui longeaient le canal à peu de distance du pont du Sartel virent, sur la rive opposée, un vieillard tomber à l'eau.

Comme ni l'un ni l'autre ne savaient nager, ils appelèrent au secours. Leurs cris furent entendus par un peintre, Emile Massart, demeurant rue du Tilleul, cour Lefebvre, qui se jeta immédiatement dans le canal.

Après plusieurs plongeons, M. Lefebvre parvint à saisir le vieillard qu'il déposa sur la berge. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués avec le concours d'autres personnes accourues, *le malheureux ne put être ramené* à la vie.

Peu de temps après, le noyé fut reconnu. Il se nomme Pierre Nys, âgé de soixante-dix-sept ans et demeure, 8, rue Beaumarchais.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement a informé le gendre du défunt du malheur qui le frappait et a fait transporter le cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Une chute mortelle. — Dans la nuit de dimanche à lundi, à une heure du matin, M. Philippe Chantry, contremaître des fileurs de la maison Valentin-Roussel et fils, demeurant rue Saint-Louis, 3 en descendant de sa chambre au rez-de-chaussée, a glissé dans l'escalier et a roulé jusqu'au bas.

Au bruit causé par sa chute, son gendre accourut. Voyant son beau-père gisant inanimé, il appela des voisins qui l'aidèrent à relever M. Chantry et à le transporter sur son lit.

M. le docteur Druesne, appelé en toute hâte, constata une fracture de la base du crâne.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, M. Chantry n'a survécu que trois jours à l'accident dont il avait été victime. Il est mort jeudi, à onze heures et demie du matin.

Ses funérailles auront lieu samedi 26 juin, à trois heures un quart, en l'église du Sacré-Cœur.

Une disparition. — Un habitant de la rue de Beaumont cour Delporte, André Hilaire, âgé de 63 ans, a disparu de son domicile, depuis mercredi après-midi.

Au moment de sa disparition, il était coiffé d'une casquette en drap noir, vêtu d'un veston gris chiné, d'un pantalon brun et chaussé d'espadrilles noires.

L'arrestation d'un expulsé. — Les agents de sûreté Castelain et Gautier ont arrêté, mercredi soir, à dix heures et demie, un nommé Jules Desprez, journalier, âgé de 30 ans, demeurant rue des Longues-Haies. Cet homme est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion, en date du 27 novembre 1887 ; il a été écroué au dépôt.

La charrette à chiens. — Dans la journée de mercredi huit chiens ont été mis en fourrière et deux procès ont été rédigés à la charge des propriétaires.

Une saisie au minck. — Jeudi matin, M. Arthur Mesplomb, sous inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, au minck, cent kilogrammes de poisson, reconnu impropre à la consommation publique.

Ecole de natation. — Température de l'eau du jeudi 24 juin : 5 heures du matin : 19 degrés; midi : 21 degrés; soir : 23 degrés.

Menus faits. — Mercredi après-midi, M. Duquesne, éclusier au pont du Galon d'Eau, a retiré du canal, en nettoyant l'écluse, une grande quantité d'anneaux de sonnettes, en cuivre, provenant fort probablement de vols dans le genre de ceux commis au cours de l'hiver de 1895-96.

— Un procès-verbal a été dressé mercredi soir à neuf heures, à un matelassier, Louis Dumez, âgé de 54 ans, pour avoir causé du scandale sur la voie publique lorsqu'il était ivre.

Croix. — *Une arrestation.* — En vertu d'un mandat d'amener délivré par M. le juge d'instruction chargé d'instruire l'affaire du vol de la rue de Colmar, une arrestation a été opérée mercredi par le garde Dalefortrie. Il s'agit du sieur Henri Lefebvre, âgé de 20 ans, teinturier, né à Roubaix et demeurant à Croix.

Toufflers. — *La culture du lin.* — Voici les noms des cultivateurs producteurs de lin : MM. Dhallium Emile, 79 ares 50 centiares ; Courier Pierre, 63 a. 30 c.; Doutreligne J.-B., 48 a. 73 c.; Brulin Louis, 46 a.; Pouchain Louis, 99 a. 38 c.; Duquesnoy Louis, 3 h. 10 a.; Pouchain Ferdinand, 70 a. 88 c.

Communications

LA « ROUBAISIENNE ». — Les membres anciens et honoraires désirant accompagner la section qui se rend aux fêtes de Dunkerque, dimanche prochain, 27 courant, sont priés de s'adresser à M. Lempire, secrétaire de la « Roubaisienne », 46, boulevard de Paris, aujourd'hui vendredi et à partir de neuf heures du soir au local, rue Jeanne d'Arc — dernier délai samedi à midi. — Départ de Roubaix, dimanche matin, 6 h. 45. Retour le même jour. Départ de Dunkerque, 10 h. 59 soir — prix 4 francs en 3e classe aller et retour.

UNION FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE 1870-71 DE L'ARMÉE ACTIVE. — La commission de la société l' « Union Fraternelle des Combattants de 1870-71 de l'Armée active », rappelle aux sociétaires que la réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 27 courant, à six heures très précises du soir. Présence indispensable.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18310

Pour les fourrures et lainages n'employez que

LA LAURENTINE

Spécifique énergique, formé d'un mélange de substances appropriées, garantit efficacement des atteintes des insectes les laines, fourrures et autres tissus. Son odeur saine autant que pénétrante en fait même un antiseptique sérieux. — Le paquet 0,10 centimes. — Pharmacie DELABAERE, 51, rue d'Inkermann. 19643-43258

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Les auditions musicales d'été. — On a procédé dès jeudi matin, les baraques étant à peine déblayées, au montage du kiosque de musique, sur la Grand-place.

L'ouverture des auditions musicales d'été commencera le dimanche, 27 juin, à six heures. Elle sera faite par l' « Union des Trompettes » et la fanfare de Wattrelos.

Les concerts auront lieu ensuite tous les jeudis, à huit heures et demie.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,

LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

A PARTIR DE CE JOUR, nos bureaux de Tourcoing sont transférés, 78, RUE NATIONALE.

La journée de confirmation. A St-Christophe. — Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de son E. Mgr l'archevêque de Cambrai, a donné la confirmation jeudi à 11 heures aux nombreux enfants de la paroisse de St-Christophe et à ceux de la paroisse de Mouvaux qui étaient venus à Tourcoing sous la conduite du curé, du maire et des Sœurs de la Ste-Union.

M. le vicaire général Carlier est d'abord monté en chaire et a interrogé un certain nombre de garçons et de filles sur les principales vérités de la religion. Les réponses ont été on ne peut plus satisfaisantes et pendant toute la cérémonie le recueillement des enfants a été un objet d'édification pour les nombreux assistants.

Pendant que le prélat donnait la confirmation au banc de communion, le lutrin chantait le *Veni Creator*; puis un chœur de jeunes filles a fait entendre des cantiques.

Succès scolaires. — Trois élèves du pensionnat de la Sainte-Union-des-Sacrés-Cœurs de Tourcoing se sont présentées aux examens du brevet de capacité, qu'elles ont subis avec un succès complet. L'honneur en revient aux dévouées maîtresses et aux jeunes filles qui ont su profiter de leurs intelligentes leçons.

Les nouvelles brevetées, dont aucune n'a 16 ans, sont : Marie Callens, Louise Waël, Jeanne Charpin.

Arrestation pour vol. — Un portefaix, Arthur Prévost, demeurant à Roubaix, s'était introduit dimanche dernier dans une chambre de l'estaminet de M. Honoré Maes, rue Saint-Blaise, et s'était emparé de plusieurs vêtements; surpris par le cabaretier au moment où il allait sortir, il jeta le paquet et prit la fuite.

On porta plainte, mais ce n'est que jeudi que le portefaix a pu être arrêté.

Saisie de viande malsaine. — M. Ansar a saisi à la vérification de viande, 57 kilog. de porc atteint de ladrerie.

Marcq-en-Barœul. — *Un enfant légèrement brûlé.* — Mme Populier-Loridan versait du pétrole dans son foyer à demi-éteint ; une flamme jaillit du foyer et atteignit la petite Marie Loridan, âgée de trois ans, qui jouait près de sa mère.

L'enfant eut la figure brûlée. Son état ne présente heureusement pas un caractère de gravité.

— *En flagrant délit de maraudage.* — M. Louis Demay, jardinier, a aperçu quatre gamins occupés, près du Molinel, à marauder des fraises.

Il croit en avoir reconnu quelques-uns.

INAUGURATION OFFICIELLE

de la ligne de tramways d'Armentières à Halluin

LA LIGNE D'ARMENTIÈRES A BOUSBECQUE

Comme nous l'avons annoncé, hier jeudi, a eu lieu l'inauguration solennelle du second tronçon de la ligne du chemin de fer économique d'Armentières à Bousbecque.

Cette cérémonie a eu un éclat tout particulier dans cette commune. La plupart des rues de Bousbecque étaient brillamment pavoisées. On remarquait parmi ces dernières la rue de la Douane. Les monuments publics étaient également ornés de drapeaux tricolores ; nous devons mentionner : la mairie, les établissements des eaux de la Lys, etc. Au clocher de l'église flottait également un immense oriflamme tricolore.

L'arrivée du train officiel, annoncée à 3 heures, n'a eu lieu qu'à 4 heures moins le quart. A 3 heures 1/2, la musique municipale et la compagnie des sapeurs-pompiers convoqués pour la circonstance se rendent à la gare. Nous y *remarquons* M. Dalle, *maire de Bousbecque*, entouré de son Conseil municipal; M. Barrois, conseiller général; M. Sion-Arnould, conseiller d'arrondissement; l'entrepreneur des travaux, le chef de gare, les commissions administratives de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Bientôt le train est signalé et la musique municipale sous la direction de son chef M. Paul Redelé, exécute brillamment la *Marseillaise*.

Le train s'arrête et M. le Préfet descend ; M. le Maire lui souhaite la bienvenue et lui dit combien il est heureux de recevoir le premier magistrat du département dans la commune qu'il administre.

A son tour, M. Barrois, conseiller général, remercie au nom du canton M. le Préfet et lui présente M. Sion-Arnould.

Le cortège se met en marche vers la mairie ; sur le parcours, une foule immense acclame M. le Préfet.

Les personnages officiels entrent ensuite à la mairie.

FEUILLETON DU 26 JUIN 1897. — N° 75.

Le Courrier DE LYON

PAR

MARC MARIO

CHAPITRE XXXI

LA BRÉBAN

— Mais, observa la Fouine, tu m'as dit que la Bréban n'était pas la femme de Courriol. J'ai déjà eu moi-même cette pensée-là, ou plutôt je n'avais pas d'autre mérite à l'avoir que d'assister à une conversation entre la Bréban et le marquis de Coudray, et de déduire cette conjecture de ce que j'ai entendu.

— Eh bien! vous ne vous êtes pas trompé.

— *Sur quoi te bases-tu?*

— Je n'ai pas plus de preuves que vous-même ; ce n'est aussi que par déduction que j'ai établi cela.

— Je serai content de constater le flair que j'ai eu en te choisissant, ajouta La Fouine, car j'avais pressenti que tu possédais le germe des qualités intellectuelles qu'il faut avoir dans notre métier, et j'étais sûr qu'il ne te manquait qu'une occasion de les exercer.

Louiset était rouge de bonheur. Le brave garçon était ambitieux... Dans la voie modeste où le sort l'avait jeté, il voulait parvenir aussi haut que possible. N'avait-il pas ce puissant stimulant de l'ambition : l'amour paternel?... Pour sa fille, pour sa jolie petite Mireille, il aurait voulu, s'il était possible, détourner le Pactole.

— Je vous remercie, citoyen Soulaines, de la bonne opinion que vous avez eu de moi, dit-il avec une certaine émotion que la joie et le désir d'arriver versaient dans son esprit. Je n'oublierai jamais que, grâce à vous, j'ai eu une affaire qui en vaut la peine, et vous verrez si je vous suis dévoué.

La Fouine était heureux du contentement du jeune agent.

— Une amitié bien naturelle s'établit entre Madeleine Bréban et le fils de la baronne de Pelletey, reprit Louiset. Madeleine était très souvent chez la baronne, elle y passait notamment la plus grande partie des vacances. Se croyant la fille du fermier de Dijon, elle aimait Marcel, ou pour mieux dire Courriol, qu'elle savait être son frère de lait, à l'égal d'Augustine et de Joannès, les enfants du père Bréban, les croyant être sincèrement son frère et sa sœur. Elle l'aimait même davantage, car elle était plus souvent avec lui. Augustine s'était mariée et elle habitait à Arbois, dans le département du Jura, et Joannès était en apprentissage chez un constructeur-mécanicien de Macon, ce qui fait qu'elle les voyait à peine une fois par an. Ce fut Marcel de Pelletey qui, en causant, laissa comprendre un jour à Madeleine qu'elle n'était pas la fille de Bréban. Fort intriguée, elle voulut savoir et elle l'interrogea. Il lui raconta ce qu'il savait sur sa naissance. Alors, elle vint à Dijon et elle questionna ses parents adoptifs. Ils furent bien contrariés de voir que cette révélation lui avait été faite et ils eurent peur que Madeleine ne cessât de leur témoigner désormais l'affection qu'elle avait eu pour eux, tant qu'elle s'était cru leur fille. Ces braves gens s'étaient si bien habitués à elle, elle avait tant de tendresse, et puis ce malheur mystérieux de sa naissance avait fait naître dans leurs âmes une telle compassion qu'ils l'aimaient à l'égal de leurs propres enfants.

« Mais il n'en fut rien. Madeleine avait un cœur admirable et elle jura à ses parents adoptifs qu'elle ne changerait jamais à leur égard. Elle avait une vingtaine d'années à cette époque. Elle ne changea pas, en effet; elle devint au contraire plus expansive, plus aimante, et ce redoublement d'affection avait son principe dans le sentiment le plus délicat. L'excellente fille maintenant était pénétrée de reconnaissance envers ces braves gens dont elle avait cru jusqu'alors être la fille. Elle était touchée de ce que l'on avait fait pour elle, — une étrangère en somme, — de l'affection paternelle qu'on lui avait donnée sans mesure, du soin que l'on avait pris à lui tenir caché un mystère douloureux.

« Elle dit un jour à son père adoptif : « Je t'aime » plus que tout... Est-ce que toi et maman, — c'est » la fermière qu'elle désignait ainsi, — vous n'êtes » pas tout pour moi?... Est-ce qu'en réalité je ne » suis pas bien sa fille et la tienne ? » Le fermier » était ému.

» Que je voudrais connaître ma famille ! lui dit-» elle une autre fois. Je suis avide de savoir quels » sont mes parents, de juger si je dois les aimer ou » les haïr, si c'est le malheur ou le crime qui a pré-» sidé à ma naissance. »

« On cherchait à l'éloigner de ces pensées qui troublaient son bonheur, mais elle y revenait sans cesse. Depuis qu'elle savait la vérité, on la voyait sombre, soucieuse, pensive.

« Le père Bréban disait toujours : « Madeleine » n'est pas une fille comme les autres. — Je suis » sûr qu'elle médite quelque chose d'extraordi-» naire. »

« Personne n'aurait pu dire ce qui se passait alors en elle. Elle questionnait sans cesse pour découvrir le mystère qu'elle voulait à toute force connaître. Elle alla trouver Augustine Tabard, la fille du père Bréban qui habitait Arbois avec son mari. Tabard avait été valet de chambre du comte de la Tour-Landy, en même temps qu'Augustine Bréban était cuisinière au château de Saint-Bonnet, c'est-à-dire en 1764, à l'époque même où se plaçait la naissance de Madeleine. Il tenait alors avec sa femme un petit hôtel, à Arbois, et il y faisait bien ses affaires. Elle pensa qu'ils pourraient l'un ou l'autre, lui donner quelques renseignements. Ce fait du riche cavalier qui l'avait apportée à la ferme quelques heures après sa naissance et qui s'était présenté au père Bréban de la part de sa fille Augustine, lui donnait à croire que le comte de la Tour-Landy, ou la comtesse, devaient connaître ses parents. Mais elle ne put rien apprendre de plus. Elle ne se découragea pas pour cela et elle se mit à faire une enquête, aidée par son frère de lait, Marcel de Pelletey qui, par les relations de sa famille, était mieux à même qu'elle de s'informer. Enfin, le hasard la servit à merveille. Un jour, en 1785 tandis qu'elle était à Lyon, chez la baronne de Pelletey, une femme vint la trouver et lui demanda si elle était bien Madeleine, la fille du père Bréban. Quand elle lui eut répondu, cette femme lui demanda si elle voulait voir sa mère, et elle lui apprit en même temps que sa mère allait mourir et qu'elle voulait la voir.

La Fouine écoutait avec l'intérêt le plus visiblement marqué. Comme Louiset fit à ce moment de son récit une courte pause pour reprendre haleine, il lui demanda :

— Comment as-tu été mis sur cette piste ?

— Oh ! de la façon la plus simple..., un de ces hasards providentiels auxquels on doit les meilleures choses. J'étais dans la sacristie de l'église Saint-Bénigne, à Dijon, pour y interroger le curé, un vieux prêtre qui, m'avait-on dit, connaissait tout le département de la Côte-d'Or, lorsque je vis arriver chez lui cette même femme qui était venue autrefois à Lyon chercher la Bréban.

Cette femme venait demander une copie de l'acte de baptême de Madeleine pour lui envoyer à Paris, car la Bréban a conservé des relations avec elle. Vous pensez bien que je ne devais pas la lâcher et que dès qu'elle fût sortie de l'église je la rejoignis. Je me servis du même prétexte qui m'avait si bien servi auprès du vieux fermier et elle me renseigna complètement.

— Et tu as su le nom de la mère de la Bréban ?

— C'est la comtesse de la Tour-Landy elle-même.

— Je m'en doutais.

— Vrai !

— Je le jure. Je savais déjà que la Bréban appartenait à une haute famille et ce que tu m'as déjà raconté m'a mis sur la voie. Et ensuite ?

— Ah ! c'est alors, mon cher ami, que se passa une scène touchante et que les révélations qui lui furent faites amenèrent un changement complet chez Madeleine. Elle s'empressa de suivre cette femme inconnue. Celle-ci la conduisit dans une maison de modeste apparence, dans un quartier excentrique de Lyon, à la Croix-Rousse, hors de la ville et elle la fit monter avec elle dans une chambre, au troisième étage. C'est là que se mourait, en effet, la mère de Madeleine. Il parait que ce fut une scène attendrissante au suprême degré. La comtesse de la Tour-Landy habitait une chambre, sinon misérable, du moins fort peu en rapport avec le luxe auquel son nom et sa fortune lui donnaient droit. Elle se mourait jeune encore, — car elle n'avait que quarante ans, — superbement belle, dans un méchant lit en noyer, n'ayant auprès d'elle que cette femme dévouée, Léonie Fourneret, qui avait été sa bonne quand elle était enfant et plus tard sa femme de chambre. La Bréban se jeta dans ses bras amaigris et, tandis que la comtesse pleurait, elle avait les yeux secs et brillants. La colère l'animait et se lisait dans ses traits. Le spectacle de sa mère agonisante dans ce taudis, quand elle se nommait la comtesse de la Tour-Landy, l'avait révoltée. Elle avait hâte de connaître la vérité.

« Oh ! mon cher, l'histoire de cette malheureuse femme est la plus lamentable, la plus écœurante que je connaisse. Comme je te l'ai déjà dit, le comte et la comtesse de la Tour-Landy habitaient leur château de Saint-Bonnet, à quelques lieues de Dijon. Le comte appartenait à la marine royale et descendait d'une illustre famille qui compte deux amiraux. La comtesse était la fille du duc des Ferrières. Leur mariage avait eu lieu au mois de janvier 1763. Elle n'avait alors que dix-neuf ans.

Après deux mois du bonheur le plus complet, le comte, fut obligé de partir pour l'Archipel où l'appelait son poste et le grade de capitaine de vaisseau qui venait de lui être conféré. La comtesse, fort triste de cette séparation, vivait seule à son château quand, au mois d'octobre 1763, elle fut attirée dans un guet-apens, violentée et maltraitée par un individu qu'elle ne reconnut pas, mais qu'elle soupçonna.

» Quelque temps après cette épouvantable aventure la jeune comtesse était obligée de reconnaître qu'elle allait être mère.

— Oh ! c'est épouvantable !... ne put s'empêcher de s'écrier la Fouine.

— La fin de cette histoire est bien plus affreuse, mon cher, lui répondit le jeune agent. Epouvantée, la jeune comtesse résolut de s'enfuir et de disparaître. Qu'aurait-elle pu faire ? Jamais son mari n'aurait consenti à la croire, tant cette aventure paraissait invraisemblable ; il l'aurait tuée ou tout du moins chassée avec honte et avec éclat... Il lui aurait été impossible de se justifier..., de prouver que ce qu'elle disait était la vérité. Elle préféra s'enfuir... disparaître..., sacrifiant sa vie, son honneur, son amour.

» La comtesse de la Tour-Landy avait un vieil oncle, le chevalier des Ferrières, célibataire, qui vivait seul dans un vieux manoir aux environs de Mâcon. Ce vieil oncle l'adorait comme si elle avait été sa propre fille. C'est chez lui qu'elle se réfugia avec sa fille de chambre, la seule confidente avec lui de son épouvantable malheur. Le chevalier bondit d'indignation, s'enflamma de colère, quand il sut ce qui s'était passé..., car, lui, il eut confiance en sa nièce et il la crut. Il voulut qu'elle lui nommât le misérable dont elle avait deviné le nom... Il ne parlait que d'aller le tuer. Herminie de la Tour-Landy le conjura de lui laisser son secret. Il dut s'y résigner. A quoi cela aurait-il servi ? L'éclat bruyant aurait divulgué le crime, mais qui y aurait cru ? Trois mois après, on apprit le retour du comte et en même temps sa mort. Le malheureux arrivant au château reçut un coup épouvantable en ne retrouvant pas sa femme. On lui dit, comme elle en avait répandu elle-même le bruit, qu'elle était allée en Lorraine chez son père. Il comprit que la comtesse s'était enfuie, et il se tua dans un accès de désespoir.

» Le 12 juin suivant, la comtesse donna le jour à une fille. C'était Madeleine. Quelques heures après la naissance le vieil oncle partit à cheval, emportant l'enfant enveloppée dans son manteau, et il se rendit à la ferme du père Bréban, car il avait entendu dire par Léonie qu'une des servantes du château de Saint-Bonnet avait en ce moment un frère que sa mère nourrissait.

» La malheureuse comtesse était devenue folle. Le chevalier des Ferrières est mort deux ans après. C'est lui qui a constitué la rente que reçoit le père Bréban. Toute la famille de la comtesse est morte depuis longtemps.

— C'est par cette Léonie Fourneret que tu as eu ces renseignements ? demanda alors la Fouine.

(A suivre)

MARC MARIO.